

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de bien vouloir nous renseigner sur l'inscription de votre (vos) enfant(s) aux services périscolaires pour la rentrée scolaire 2023-2024. **Cette inscription est obligatoire et est valable pour toute l'année scolaire.**

Un changement de formule ou une annulation d'inscription pourra se faire **seulement par un mot écrit des parents sur le cahier de liaison, à l'issue du trimestre échu. Soit mi-décembre 2023, ou mi-avril 2024.**

Les frais du périscolaire vous seront prélevés sur les contributions familiales.

➤ **Autorisations Sorties**

Vous trouverez ci-après le lien afin de noter les personnes habilitées à venir chercher votre enfant à l'école et l'autorisation si vous souhaitez qu'il(elle) quitte l'école seul(e) [Autorisations de sortie 2023/2024](#)

➤ **Garderie maternelle et Garderie primaire : 16h15-18h00**

Veillez trouver ci-dessous les tarifs pour l'année scolaire 2023/2024 :

- Forfait 85 € (par trimestre)
- 60€ pour le 2<sup>nd</sup> enfant et les suivants
- Occasionnellement : 2,70 €/soir (quelle que soit la durée)

La garderie du matin pour les maternelles avant 8h est exclusivement sur inscription et réservée aux enfants dont les 2 responsables légaux travaillent

**Attention** : une pénalité de 10 € sera appliquée aux parents se présentant **après 18h00** pour récupérer leur enfant au périscolaire. (**Enfants conduits à la loge de l'établissement**)

➤ **Etudes surveillées : du CE1 au CM2 16h30-17h15**

Nous vous informons que les enfants inscrits à l'étude ont un temps de détente de 16h15 à 16h30 et peuvent rester à la garderie à l'issue de l'étude jusqu'à 18h00 (sans coût supplémentaire).

Veillez trouver ci-dessous les tarifs pour l'année scolaire 2023-2024

- Forfait trimestre 105 €
- 75 € pour le 2<sup>nd</sup> enfant et les suivants
- Occasionnellement : 3,20 €/soir

➤ **Restauration :**

Pour tous les enfants, la restauration doit être un moment de plaisir, et aussi un temps de découverte et d'éducation. "Mille et un repas" propose le plus possible des produits frais, de saison provenant principalement de fournisseurs locaux.

La démarche « Zéro Gaspi » permet, aux enfants une éducation au respect de la nourriture en luttant contre le gaspillage.

Le prix des repas, l'an prochain sera le suivant : 6,50 €

Pour les inscriptions occasionnelles (garderie, étude, restauration), merci d'envoyer un mail à [accueil@ismgg.fr](mailto:accueil@ismgg.fr) avec nom- prénom/classe /jour avant la fin de la semaine précédente.

Les élèves mangeant occasionnellement devront le signaler le matin même à l'enseignante avant 9h (Attention, pas d'inscription à la cantine après cet horaire).

Nous attirons votre attention sur le fait que ces tarifs correspondent à l'ensemble de la prestation de la pause méridienne proposée à vos enfants (repas, prise en charge éducative, activités...)

Les repas seront facturés chaque fin de mois (votre facture sera disponible, comme chaque facturation, sur le site ECOLEDIRECTE) avant le 5 du mois suivant. Si vous avez opté pour le paiement par prélèvements automatiques, la facture des repas du mois sera ajoutée à l'échéance de la facture de scolarité du 10 du mois suivant. Si vous avez opté pour le paiement par chèque, la facture sera à régler avant le 15 du mois suivant.

Voici le lien pour les inscriptions **PERISCOLAIRE et RESTAURATION** : [INSCRIPTIONS Périscolaire/Restauration](#)

Sincères salutations.

Blandine Némoz, Chef d'établissement